



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0765

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 8°**

objet : **Quartier Moulin à Vent - Etude-action d'un projet social de territoire - Subvention au profit de la ville de Lyon**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain**

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0765

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Lyon 8°
objet :	Quartier Moulin à Vent - Etude-action d'un projet social de territoire - Subvention au profit de la ville de Lyon
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur Moulin à Vent, situé dans le 8° arrondissement de Lyon et comptant 3 617 habitants au recensement général de la population (RGP) de 1999, est particulièrement enclavé, entre la route de Vienne et la voie ferrée. Il est limitrophe avec le 7° arrondissement et la commune de Vénissieux. Au quotidien, la vie sociale est d'ailleurs davantage tournée vers Vénissieux par une fréquentation relativement importante des Lyonnais aux équipements vénissiens (centre social et collège principalement), du fait de l'absence d'équipement socio-éducatif et de lieux d'animation sur le quartier lui-même.

La proportion de logements sociaux, principalement situés sur les secteurs A. Laurent/Challemel Lacour, est importante : 903 sur 1 282 résidences principales. Les indicateurs sociaux disponibles font état de signes de fragilité : allocataires à bas revenus, allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), situations de chômage notamment chez les jeunes.

Le quartier Moulin à Vent est inscrit dans la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Dans ce cadre, la ville de Lyon et les partenaires institutionnels ont souhaité s'engager sur la définition d'un schéma de développement de ce territoire, en axant la réflexion plus particulièrement sur le volet social.

Cette mission d'accompagnement à la définition d'un projet social de quartier est envisagée sous une forme d'étude-action et doit permettre :

- la mobilisation des acteurs locaux,
- la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic partagé,
- l'élaboration d'un projet de territoire,
- la préfiguration d'un projet d'équipement ressource pour les habitants du quartier.

Elle consiste à analyser les données quantitatives et qualitatives consolidées, conduire des entretiens avec les acteurs locaux, réaliser une enquête écoute habitants (200 entretiens téléphoniques), co-animer la démarche participative, formaliser le diagnostic et les préconisations pour la rédaction du schéma.

Cette mission portée par la ville de Lyon est estimée à 43 000 €. Son financement prévisionnel est le suivant :

- ville de Lyon	17 000 €
- Communauté urbaine	13 000 €
- Etat	13 000 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine à l'étude-action sur le quartier Moulin à Vent à Lyon 8°, sous forme d'une subvention d'un montant de 13 000 € nets de taxes à la ville de Lyon,

b) - la convention à passer avec la ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.